

Le MACF : Menace sur la compétitivité industrielle européenne

L'association Prismefix, en lien étroit avec les travaux menés par l'EFDA (European Fastener Distributor Association), alerte sur les conséquences préoccupantes de la mise en œuvre actuelle du MACF, mécanisme d'ajustement carbone aux frontières qui pénalise lourdement les importations d'éléments de fixation et menace la compétitivité industrielle européenne.

Mis en place par l'Union européenne dans le cadre de sa politique climatique et du pacte European Green Deal et adopté comme règlement le 1^{er} mai 2023, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières ou MACF vise à éviter que les efforts de réduction d'émissions effectués en Europe soient neutralisés par l'importation de produits fabriqués dans des pays où les standards climatiques sont moins stricts. Pour y parvenir, il met en œuvre un principe de compensation en soumettant certaines importations à une tarification du carbone comparable à celle qui s'applique aux producteurs européens sous le Système d'Échange de Quotas d'Émission (SEQE-UE). Concrètement, les importateurs concernés ont eu obligation, depuis le 1er octobre 2023, de déclarer la quantité de gaz à effet de serre (GES) émise lors de la production de leurs importations. Depuis début 2026, ils doivent également acheter et restituer des certificats MACF proportionnels aux émissions associées à leurs importations.

Une situation fortement pénalisante

Pour Prismefix et l'EFDA, dans sa forme actuelle, et en l'absence...

Veuillez vous identifier pour consulter la totalité de l'article.

[Vous avez perdu votre n° d'abonné. N'hésitez pas à nous contacter.](#)

Valider

Vous n'avez pas de n° d'abonné ?

Abonnez-vous pour bénéficier de nos revues et l'accès à l'intégralité des articles !

[S'abonner à la
revue](#)